

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 51

Rubrik: Rédactionnel émanant du SSE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Nouvelles locales	2
Depuis des millénaires, la Suisse est contrainte à l'intégration de son économie à celle du monde extérieur	I
Nos trois démissionnaires	V
Fonds de solidarité	VI
Communications officielles:	
– corps d'intervention en cas de catastrophe	VII
– AVS / AI : quelques cas concrets	VIII
– timbres Pro Juventute 1973	VIII
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger :	
– Diagramme d'intervention de l'Organisation	X
– Service des jeunes du Secrétariat	XI
– Camps de ski 1974	XII
– Problèmes concernant l'AVS facultative	XIII
La Suisse au fil des jours	XIII
Dimitri le clown poète	XV
Sport	XVII

COURRIER SUISSE SCHWEIZER KURIER

Verantwortlicher Herausgeber:
Editeur responsable:

J. PIERREHUMBERT,
Boulevard Général Wahis 256
B - 1030 Bruxelles (Belgien)

Druck und Verlag :

Impression et Publication :
Le COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 138 - B 1200 Bruxelles (Belgien)
Tel. 02/36 76 30

REDAKTION DER HOLLAND-SEITEN

Redaktorin :

Frau M. Dekens-Meli
Zoomweg 2, Wageningen
Tel. : 08370-139 45

Inserate :

Herr S. Zürcher
Aurikelstraat 114
Amsterdam-Noord
Tel. 020-22 20 33 (bureau)

REDAKTION DER SKANDINAVISCHEN SEITE :

in Zusammenarbeit mit den Schweizerischen Botschaften in Skandinavien und Herrn Anton von Sprecher,
Carlsmindevej 6 - DK-2840 Holte

Depuis des millénaires, la Suisse est contrainte à l'intégration de son économie à celle du monde extérieur

Par une majorité confortable le peuple suisse a donné, le 3 décembre 1972, son adhésion à l'accord de libre-échange conclu cinq mois auparavant entre le Gouvernement suisse et les Communautés européennes. Les premières réductions tarifaires prévues aux termes de cet accord et de ceux conclus par les autres pays de l'AELE non adhérents ont été introduites le 1er avril 1973, simultanément à celles intervenues au sein de la Communauté élargie.

Pour la Suisse, la nouvelle zone de libre-échange s'inscrit dans une politique très ancienne dont le but est d'obtenir le libre accès aux marchés de ses partenaires extérieurs. Il s'agit là d'une contrainte pour un pays dépourvu de matières premières en quantités suffisantes, sans accès à la mer et dont le potentiel agricole est incapable de nourrir la population. Seuls ses échanges avec le monde extérieur lui permettent de créer cette plus-value économique dont il peut vivre. C'est une donnée fondamentale de son économie, par conséquent de sa politique.

Bien avant l'avènement de l'Association européenne de libre-échange (1960), la Suisse avait connu des périodes au cours desquelles elle pratiquait le libre-échange avec certains de ses voisins. La «Paix perpétuelle», signée avec la France en 1516, stipulait à ses articles 5 et 9 que les marchands suisses en France ne devaient faire l'objet d'aucune

offense de la part des autorités et ne souffrir aucune aggravation des charges fiscales et douanières. Or, les marchands suisses n'hésitèrent pas à interpréter ces dispositions comme une exemption pure et simple des droits de douane. Et aussi étonnant que cela puisse paraître, cette exemption – attachée à la nationalité du marchand et non à l'origine de la marchandise – fut maintenue jusqu'en 1781, établissant en fait pendant 265 ans une vaste zone de libre-échange entre la France et les cantons suisses.

Ce premier «libre-échange» était déjà une réponse moderne au problème d'une économie qui – moins que toute autre – ne saurait vivre en autarcie. Les premières manifestations de ce phénomène que nous appelons «intégration» sont en réalité aussi anciennes dans ce pays que l'apparition d'une entité helvétique dans l'histoire.

Vraisemblablement depuis le quatrième siècle avant J.-C. des marchands étrusques et grecs sillonnaient l'Helvétie par les deux branches de la route de l'étain qui reliait l'Etrurie à la presqu'île de Cornouailles et au Danube. C'est en 1954 seulement que l'archéologue français René Joffroy est parvenu à tracer l'itinéraire de cette grande voie commerciale, par laquelle l'étain des gisements de Cornouailles parvenait en Etrurie et en Grèce, et qui reliait également l'Etrurie et ses commerçants à l'Allemagne du Sud et au Danube. Tous ces parcours sont jalonnés d'objets dont l'origine,



Monnaie helvète. Cette pièce de monnaie helvète provient des fouilles de Bibracte. Ses lignes ne laissent guère de doute quant à l'influence hellénique venue par la route de l'étain jusqu'en Helvétie. (Pièce exposée au Musée Rolin d'Autun – Dessin G.K.-Sp)

pour M.Joffroy, permet d'affirmer que la route de l'étain franchissait le col du Grand-Saint-Bernard, s'engageait à travers le Plateau suisse en direction de Berne, franchissait le Jura et rejoignait à Vix, près de l'actuelle ville de Châtillon-sur-Seine, la voie d'eau jusqu'au Havre qui, par la Manche, menait en Cornouailles. La deuxième branche passait par le Tessin, les cols grisons et atteignait le cours supérieur du Rhin qu'elle empruntait jusqu'au lac de Constance pour rejoindre ensuite les rives du Danube.

C'est donc aussi bien à l'est qu'à l'ouest du pays que l'Helvétie était reliée aux échanges mondiaux. On peut admettre qu'à l'époque une prospérité relative régnait dans les contrées suisses. Elles étaient *intégrées* à l'économie mondiale et participaient de ce fait à un intense courant d'échanges commerciaux.

Cette prospérité fut brutalement rompue par l'avènement de la puissance romaine jusqu'en Provence et le déclin de l'empire grec en Méditerranée. L'Helvétie connut alors de graves difficultés économiques. En 107 avant J.-C., une des quatre régions helvètes, celle des Tigurins (au sud-ouest du lac de Constance, correspondant à peu près à l'actuel canton

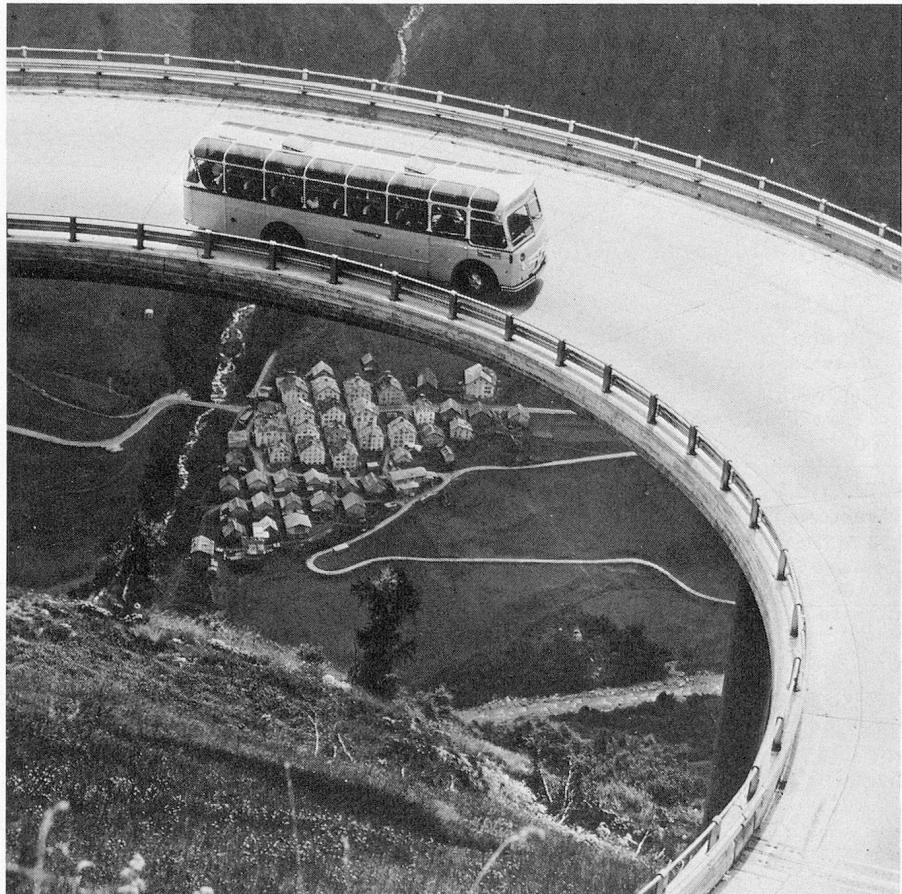
de Thurgovie), décida d'émigrer dans le sud-ouest de la France. Les Tigurins poussèrent jusqu'à l'actuelle ville d'Agen où ils remportèrent une importante victoire sur les légions romaines. Pourtant, l'exode n'eut pas de suite: les femmes trouvant trop pénibles les épreuves du voyage, décidèrent les hommes à rebrousser chemin et à rentrer dans leurs chaumières. Lors de la réunion ministérielle de l'AELE à Stockholm, les 2 et 3 mars 1967, M. Hans Schaffner, alors conseiller fédéral chargé du Département de l'économie publique, mit en garde ses collègues pressés de voir se substituer à la petite AELE une organisation de libre-échange englobant toute l'Europe occidentale, en les invitant à ne pas mettre le feu à la chaumière comme l'avaient fait autrefois les Helvètes ... Voulant définitivement quitter une contrée

pauvre, et pour ne pas succomber aux velléités de retour qui pourraient se manifester dans leurs rangs en cours de route, ils avaient incendié leurs maisons et leurs champs.

L'épisode auquel M. Schaffner faisait allusion à Stockholm se situe vers 61 avant J.-C. Un second exode fut tenté, cette fois par les quatre régions comprenant – selon Jules César – une douzaine de villes et quelque quatre cents villages. Il s'agissait de gagner les contrées plus fertiles de l'actuelle Saintonge en Charente. L'exode fut soigneusement préparé par des mesures législatives. Pendant deux ans, les cultures céréalières furent poussées au maximum, un abondant matériel de transport fabriqué, l'organisation du voyage mise au point.

C'est en 58 avant J.-C. que les

Fontana dans le val Bedretto sur la route du St-Gothard (photo ONST).



Helvètes se rassemblèrent pour le grand exode sur les rives du lac Léman sous la conduite du vieux chef Divico qui, cinquante ans auparavant, avait déjà mené les Tigurins jusqu'à Agen. Au nombre de 368 000, ils étaient composés pour un quart d'hommes en armes. On sait que César, accouru de Rome à Genève à marche forcée, leur interdit de franchir le Rhône, les obligeant à choisir l'itinéraire accidenté et difficile de la rive droite. En aval de Genève, il parvint à les pousser vers le nord. Au cours d'un premier engagement au moment de franchir la Saône, César réussit à anéantir les Tigurins. Au pied de l'oppidum éduen de Bibracte (près d'Autun) la bataille décisive eut lieu. Le sang coula à flot. Divico mourut. Au soir de ce terrible engagement, sur les 368 000 émigrants, 110 000 seulement purent être

recensés par les Romains. Les survivants durent rebrousser chemin vers la terre brûlée d'Helvétie, les légions de César à leurs trousses ...

Rétrospectivement, le désastre de Bibracte n'apparaît pourtant pas comme entièrement négatif. Il devait marquer l'aube d'une nouvelle prospérité.

En effet, les Romains à leur tour se mirent à commercer par les cols alpins à l'est et à l'ouest. Ils établirent un trafic d'échanges, équipèrent le pays d'un réseau routier par lequel cheminaient denrées, armes et hommes, mais bientôt aussi une nouvelle culture et le droit codifié des Romains. Une fois de plus, les cols alpins jouèrent un rôle fondamental dans l'économie des Helvètes. Mais ceux-ci n'en tirèrent des conclusions politiques que quelque douze siècles après le début de l'occupation romaine.

C'est par l'union des vallées et communes d'Uri, Schwyz et Unterwald, en 1291, que la Suisse prit officiellement naissance. Si Guillaume Tell et son arbalète sont peut-être contestables sur le plan historique, le fait que le serment de 1291 succède à l'ouverture d'une voie carrossable par le Saint-Gothard est indéniable. Jusque-là, les courants nord-sud du commerce intra-européen empruntaient les cols grisons à l'est ou le Grand-Saint-Bernard à l'ouest. Le pont des Schöllenen, sur le versant sud du Saint-Gothard, construit vers 1240, permit de raccourcir de plusieurs jours la liaison entre l'Allemagne et l'Italie. Il est frappant de constater, par ailleurs, que l'administration directe par des baillis installés le long de l'itinéraire du Saint-Gothard n'a été établie par l'Autriche qu'une fois cette grande transversale ouverte à la circulation.

Morat et son centre moyenâgeux (photo ONST).

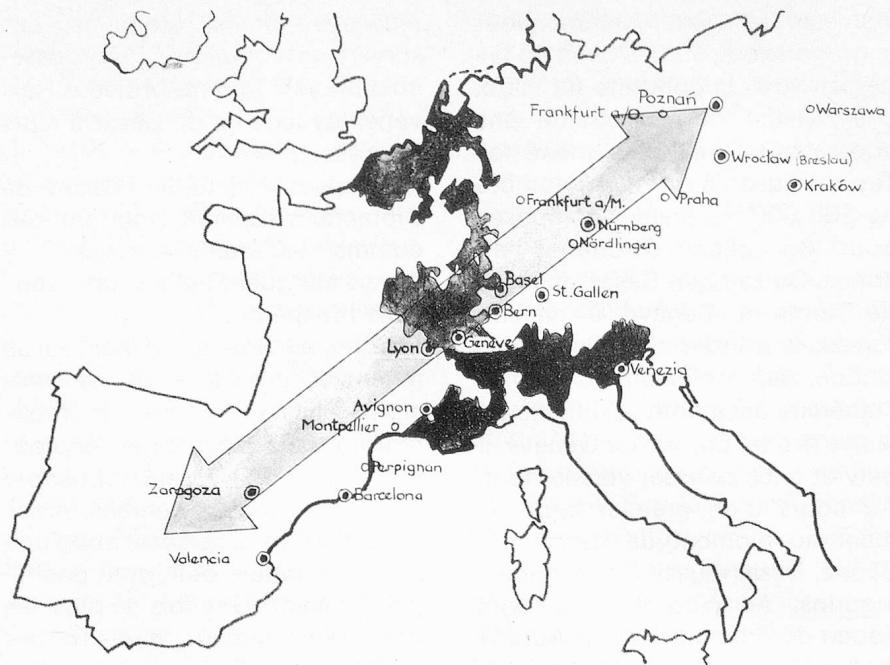


collision des intérêts et des aspirations qui devait déboucher sur les guerres d'indépendance et les batailles de Morgarten et Sempach. Il suffit de voir l'importance de la traversée transalpine par le Saint-Gothard pour l'actuelle CEE, dont elle constitue la principale voie de communication, pour se rendre compte de l'importance économique majeure, par conséquent politique, que cet itinéraire a encore aujourd'hui pour la Suisse.

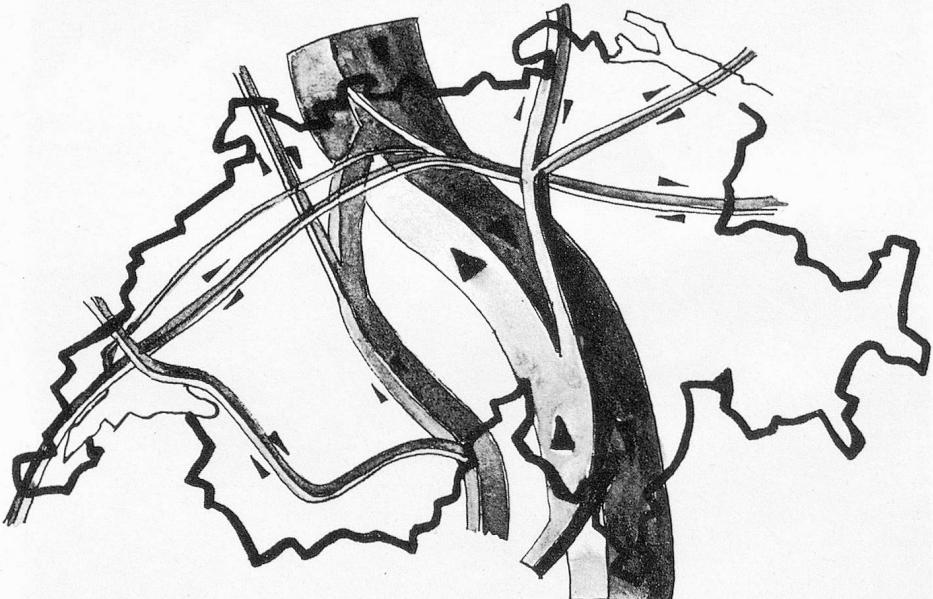
Quant à l'ouverture de la voie est-ouest, elle fut au centre de la politique au cours de la deuxième moitié du quinzième siècle. L'ambition de Charles le Téméraire était la reconstitution d'un empire lotharingien de la mer du Nord à la Méditerranée, dont la réalisation aurait rabaisé la Suisse à la condition d'Etat tampon entre les puissances et, au surplus, lui aurait pratiquement interdit l'accès aux marchés de l'ouest, c'est-à-dire de France et d'Espagne qui, elle, allait s'ouvrir sur l'Amérique. Ce sont les interminables guerres commerciales entre les Confédérés et la Bourgogne de Charles le Téméraire qui avaient finalement conduit les Suisses à prendre les armes. Leur guerre contre la Bourgogne était infiniment plus décidée et plus décisive que celles menées par le roi de France et l'empereur d'Allemagne contre le même ennemi commun, car elle était vitale. Quarante ans après la victoire sur Charles le Téméraire et ses ambitions lotharingiennes, ce fut la Paix perpétuelle avec le roi de France et cette préfiguration de zone de libre-échange dont nous parlions au début.

La recherche d'intégration et d'échanges, il est vrai, ne constitue pas toute l'histoire de la Suisse. Mais dans la mesure où elle s'est toujours rapportée à une constante économique, donc à l'œuvre des hommes, elle en est une des principales dominantes.

Paul Keller, journaliste



L'exceptionnel acharnement des Confédérés contre le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, s'explique surtout par des considérations économiques: les Suisses voulaient et devaient «percer» à l'ouest, où la Bourgogne avec ses alliés verrouillait le passage, menaçant d'étouffer l'économie des cantons. En mars 1476 à Grandson et en juin à Morat, Charles le Téméraire est battu; il tombe devant Nancy en 1477. — Du Nord-Est au Sud-Ouest, la compagnie Diesbach-Watt — l'une des plus grandes affaires commerciales du XV^e siècle — avait disposé ses comptoirs par lesquels un important trafic suisse passait à travers l'Europe. En foncé — la Bourgogne et ses alliés.



Le Gothard, voie de communication de la CEE. L'importance de cette voie transversale nord-sud ouverte vers l'an 1240 n'est plus à démontrer aujourd'hui. L'épaisseur des traits correspond à la densité des trains en circulation. Sur la voie du Saint-Gothard leur nombre est de 200 à 300 par jour, ce dernier chiffre étant significatif de saturation, d'où la nécessité de construire un second tunnel. (Carte G.K.-Sp.d'après Oskar Bär: Geographie der Schweiz, 1971).

Nos trois démissionnaires ...

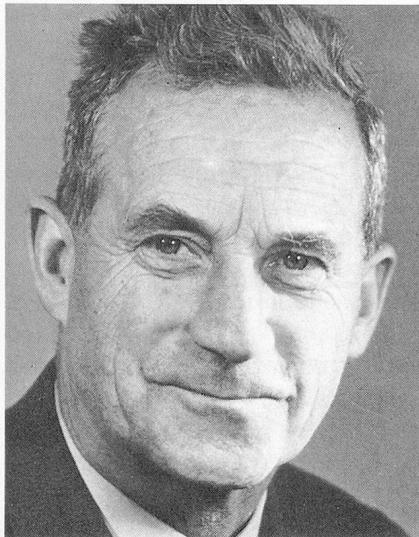
Les conseillers fédéraux Tschudi, Bonvin, Président de la Confédération, et Celio ont donné leur démission. Telle est la nouvelle que le Président du Conseil national, M. Franzoni, a donnée au début de la séance du Conseil national, le lundi 1^{er} octobre, à la Chambre du peuple. Lors de la session de décembre, l'Assemblée fédérale rendra hommage à ces trois magistrats et procédera à l'élection de leurs successeurs.

Depuis un certain temps, il était permis de se demander si le fractionnement de la volonté politique laissait au gouvernement suffisamment de cohérence pour mener

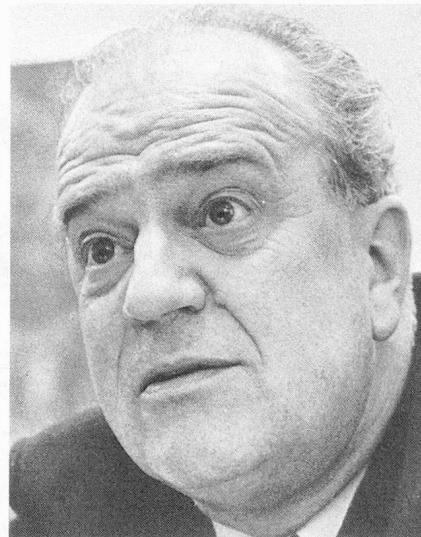
une politique ferme au travers des embûches qui se font jour. Mais, au moins, on ne pourra pas reprocher aux conseillers fédéraux en place de ne s'occuper que d'eux lorsqu'ils envisagent de démissionner. Il convient en effet de mettre l'accent sur le fait que les démissions annoncées découlent certes du désir de chacun des démissionnaires, mais aussi d'une volonté collégiale. C'est après discussion que le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que le moment était propice et qu'il importait de laisser une triple vacance à l'Exécutif. Il n'y a donc nullement crise gouvernementale. Avant de

partir les trois conseillers fédéraux ont voulu rendre un dernier service: faire en sorte que le problème de leur succession se pose en termes clairs et propres, faciliter les choix et surtout les roades entre les cantons et les partis. Le service rendu est réel. Il supposait que la date de l'un ou l'autre départ fut avancée. La nécessité de mener l'opération électorale à bonne fin sous le signe de la souplesse l'a emporté. Cette triple décision ne pouvait être ajournée. Le risque était trop grand d'une démission isolée au cours des mois qui viennent. Le risque était en tout cas réel de devoir accepter tous les

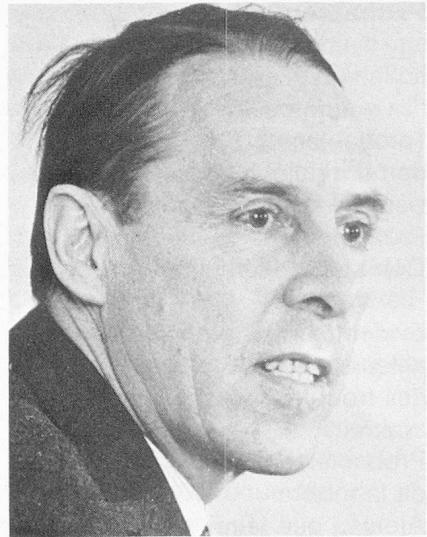
M. Bonvin, Président de la Confédération, est né le 12 septembre 1907 à Icogne, près de Lens, d'où il est originaire. Il a fait des études d'ingénieur civil à l'Ecole polytechnique de Zurich. Son élection au Conseil fédéral remonte au 27 septembre 1962. De 1962 à 1968, il a été chef du Département des finances et des douanes, et dès 1968, chef du Département des transports et communications et de l'énergie. En plus de 1973, M. Bonvin a été Président de la Confédération en 1967.



Le conseiller fédéral **Nello Celio** est né le 12 février 1914 à Ambri, dans la Haute-Leventine. Il a fait son droit à l'Université de Bâle, puis à celle de Berne. Entré au Conseil national en 1963, il a été élu conseiller fédéral le 14 décembre 1966. Il y a pris tout d'abord le département de celui auquel il succédait, M. Paul Chaudet, puis a passé du Département militaire à celui des finances et des douanes, le 1^{er} juillet 1968. M. Nello Celio a été Président de la Confédération en 1972.



M. Hans-Peter Tschudi, originaire de Bâle et de Schwanden (GL), est né à Bâle, le 22 octobre 1913. C'est dans cette ville et à Paris qu'il a effectué ses études de droit, pour obtenir finalement, en 1936, le titre de docteur en droit de l'Université de Bâle. En 1953, il a été élu conseiller d'Etat de Bâle et prend la tête du Département de l'intérieur. Le même département lui reviendra au Conseil fédéral, le 17 décembre 1959. M. Tschudi a été Président de la Confédération en 1965 et en 1970.



inconvénients de départs simultanés plus nombreux qui se seraient produits à la fin de la législature, c'est-à-dire au lendemain des élections législatives générales.

Trois hommes s'en vont. On peut juger différemment les résultats de leur passage au Conseil fédéral, mais tous trois ont donné le meilleur d'eux-mêmes à une tâche lourde entre toutes. Ils y ont con-

sacré le plus clair de leurs forces. Ils s'y sont usés avec une conscience aigüe des responsabilités d'une telle charge. L'opinion doit le savoir.

On ne peut laisser partir des conseillers fédéraux sans leur exprimer sincèrement un sentiment de reconnaissance pour cette large part d'eux-mêmes qu'ils ont vouée au service du pays.

le compte d'une filiale d'une entreprise suisse. L'introduction d'une nouvelle loi d'immigration lui a fait perdre son poste qui a dû être confié, par décret légal, à un ressortissant du pays dans lequel travaillait notre Suisse. Le sociétaire a dû trouver un nouvel employeur car la maison suisse, qui l'employait, n'avait pas d'autres postes pour lui.

Le Fonds de solidarité lui a versé l'indemnité forfaitaire de Fr.s. 7500.—, car M. K. avait choisi de verser une prime annuelle de Fr. 75.—.

Personne ne sait ce que le futur lui réserve, mais en tant que membre du Fonds de solidarité vous savez qu'une indemnité forfaitaire vous sera octroyée si votre situation devait, un jour, se détériorer. Inscrivez-vous sans tarder au

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Gutenbergstrasse 6
CH-3001 Berne

ou prenez contact avec l'une de nos nombreuses représentations officielles suisses à l'étranger.

Premier secours



Il faut s'assurer contre les risques de perte de moyens d'existence par suite de guerres, de troubles intérieurs et de mesures coercitives politiques de caractère général auprès du *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger*. Ce dernier vous versera immédiatement une indemnité forfaitaire en francs suisses, au comptant.

Voici, à titre d'exemple, comment récemment le Fonds de solidarité a aidé un sociétaire:

L'employé commercial K. travaillait dans un pays d'outre-mer pour

Probablement

Ici?

Il n'y aura pas de guerre (probablement)
rien d'inquiétant pour nos affaires pour bien longtemps!

Probablement. —

Combien de temps?

Evidemment, il y a des guerres ailleurs,
des troubles, des mesures arbitraires ...

Probablement de la misère.

Alors ... que faire?



En tout cas je vois un signe ... le Fonds de solidarité!

Communications officielles

Les Suisses de l'étranger invités à faire partie du corps d'intervention en cas de catastrophe

Dans son rapport du 11 août 1971 à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral faisait part de son intention de créer un corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger. Au printemps de l'année suivante, il désignait un délégué en la personne de M. Arthur Bill, directeur du Village Pestalozzi, et le chargeait de la réalisation de ce projet. Le délégué est entré en fonction en automne 1972. Deux collaborateurs et un secrétariat ont été mis à sa disposition, lui-même exerçant son activité à mi-temps pendant la première année. Les travaux préparatoires ayant avancé assez rapidement, la première campagne de recrutement a pu être lancée en mai dernier.

Le corps de volontaires comprendra cinq principaux éléments d'engagement: sanitaire, génie, ravitaillement, transmissions, transports. Il a été conçu non pas comme une troupe maintenue sur pied en permanence, mais comme une réserve de spécialistes, dans laquelle il sera possible de puiser de cas en cas des équipes et des détachements de secours, de manière à offrir une «aide sur mesure».

Les interventions du corps suisse se dérouleront sans doute pour la plupart au cours de la deuxième phase des secours (rétablissement des conditions de vie dans la zone sinistrée), ainsi que de la troisième phase (reconstruction). Elles revêtiront des formes très variées, car chaque situation de désastre présente ses caractéristiques propres et ses problèmes inédits.

Trois principaux types d'intervention sont cependant prévus:

- missions médicales (organisées, en règle générale, dans le cadre de la Croix-Rouge);
- actions de ravitaillement et d'accueil;
- interventions techniques (travaux de réparation, de remise en état, ou de reconstruction),

Le corps, ou certains de ses éléments, pourront être engagés dans des actions directes de la Confédération. Mais il est également prévu que les volontaires pourront être mis à la disposition d'un organisme d'entraide privé suisse tel que la Croix-Rouge suisse, ou d'une organisation intergouvernementale telle que les Nations-Unies. Ils pourront aussi être mis au service du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les volontaires seront répartis en deux échelons d'intervention et une réserve. L'expérience de ces dernières années a montré que pour la bonne marche d'une action de secours, il faut demander aux volontaires un engagement d'une durée moyenne de deux ou trois mois au moins. Le délai de mobilisation et la durée de la mission seront précisés dans la convention par laquelle chaque volontaire s'engagera à accomplir en moyenne une mission tous les deux ou trois ans.

Il est évident que le fait de quitter son emploi à l'improviste et pour une durée relativement longue pourra poser des problèmes non seulement au volontaire, mais dans bien des cas à son employ-

eur. C'est là très certainement la plus grande difficulté à résoudre, d'autant plus que jusqu'à maintenant il n'a pas encore été possible, sauf dans certains cas (celui des médecins, par exemple) d'instaurer une équivalence entre service militaire et missions de secours à l'étranger.

A la date du 31 octobre dernier, 3000 personnes s'étaient annoncées auprès du délégué, et sur ce nombre, 1500, dont environ 1300 hommes et 200 femmes, avaient renvoyé remplie leur formule d'inscription. C'est la classe d'âge des années 1940 à 1950 qui est la plus fortement représentée, avec quelque 50% des candidats. Selon les calculs faits pour les 1000 premiers inscrits, 833 sont suisses alémaniques, 90 romands, 22 tessinois et 55 étrangers.

Il est prévu que les Suisses de l'étranger pourront faire partie du corps de volontaires. Leur participation est même vivement espérée. Mais leur contrat d'engagement ne pourra évidemment pas être conclu dans les mêmes conditions qu'au pays. Sont avant tout demandés les Suisses qui résident depuis longtemps dans des pays du tiers-monde ou dans certains pays d'Europe régulièrement frappés par des catastrophes, et qui ont de ces pays une connaissance et une expérience approfondie. Cette catégorie de compatriotes peuvent, en participant à une action de secours engagée dans leur pays de résidence ou dans une région proche, rendre des services inestimables. Ceux d'entre eux qui s'intéresseraient au corps de volontaires peuvent d'ores et déjà s'annoncer au

Délégué du Conseil fédéral aux missions de secours à l'étranger
Département politique fédéral
CH-3003 Berne

Schweiz
Suisse
Svizzera

Pro Juventute 1973

Früchte des Waldes
Fruits de la forêt
Frutti del bosco



Edelkastanie
Châtaigne
Castagna



Süsskirsche
Merise
Ciliegia



Brombeere
Mûre sauvage
Mora



Heidelbeere
Myrtille
Mirtillo

Entwürfe
Dessins
Disegni

Kobi Baumgartner, Zürich

Ausgabetag
Jour d'émission
Giorno d'emissione
29. 11. 1973

Rentes partielles AVS/AI : quelques cas concrets

Le responsable de la section Assurance facultative à la Caisse Suisse de Compensation, rue Rotschild 15, CH 1211 Genève 14, a bien voulu répondre à quelques questions posées par des lecteurs des revues destinées aux Suisses de l'étranger. Il a cependant tenu à souligner qu'il s'agit — comme toujours — de cas particuliers et qu'il n'y a donc pas lieu de généraliser ces réponses. Elles peuvent toutefois donner l'ordre de grandeur des rentes, fonction à la fois de la durée d'assurance et du montant des cotisations versées. Ceci est d'autant plus important que de nombreux Suisses et Suisses de l'étranger s'intéressent encore aux possibilités offertes par l'assurance facultative AVS/AI. Cependant, passé le 31 décembre 1973, beaucoup d'entre eux n'auront plus le droit d'y adhérer (voir l'avis encadré).

Remarque préalable: Les montants indiqués ci-après ont été calculés, dans le cas d'inscriptions durant l'année 1973 à l'assurance facultative AVS/AI, sur la base de la législation en vigueur, mais en tenant déjà compte de l'augmentation qui intervient le 1.1.1975 comme prévu actuellement dans la loi, d'autres adaptations n'étant d'ailleurs nullement exclues à l'avenir.

Question 1

Né en avril 1909, célibataire, j'aurai 65 ans en 1974. Je suis mécanicien et gagne 1000.— francs suisses par mois. Avant d'adhérer à l'assurance facultative AVS/AI, j'aimerais quand même savoir: d'abord ce que j'aurai à payer comme cotisation annuelle; et puis, quel sera le montant de ma rente mensuelle d'AVS (à partir de quand) ?

Réponse : Votre cotisation annuelle serait, pour 1973, de Fr.s. 630.—, pour janvier–avril 1974 de Fr.s. 210.—; au total, vous auriez payé Fr.s. 840.— à l'AVS facultative. Dès le 1^{er} mai 1974, vous toucheriez une rente de vieillesse simple de Fr.s. 36.— par mois (à partir du 1.1.75, Fr.s. 44.—).

Question 2

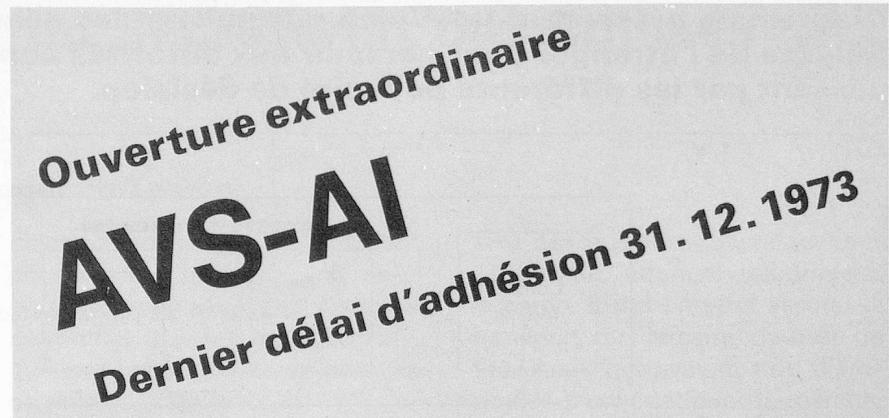
Bernois d'origine, j'ai émigré après la dernière guerre mondiale; j'habite maintenant Hambourg, j'y gagne 36 000 francs suisses par an comme agent commercial. Je n'ai encore jamais cotisé à l'AVS. Si j'adhère, quelles seraient mes cotisations et mes rentes, étant donné que je suis né en juillet 1918, marié (mon épouse est née en novembre 1918), sans enfant? D'autre part, quels seraient mes droits en cas d'invalidité?

Réponse : A vos revenus annuels de Fr.s. 36 000.— correspond une cotisation de Fr.s. 2736.— par année. En continuant à cotiser de tels montants chaque année, vous seriez dès août 1983 en droit de recevoir une rente mensuelle de

vieillesse de couple de Fr.s. 453.— Si vous tombiez invalide, disons en 1980, vous auriez alors droit à une rente AI de couple de Fr.s. 342.— par mois, jusqu'au début de la rente AVS de couple.

Question 3

Mon mari et moi sommes doubles-nationaux. Ici à Stockholm, nous avons notre propre commerce d'épicerie (inscrit à nos deux noms au Registre du Commerce) et gagnons ensemble, à parts égales, 60 000 francs suisses. Agés tous les deux de 50 ans, sans enfant, quelles seraient nos cotisations et nos rentes?



Réponse : Vous disposez tous deux d'un revenu annuel déterminant de Fr.s. 30 000.—; votre coti-

sation annuelle s'élèverait pour chacun de vous à Fr.s. 2280.—. En versant des montants annuels semblables jusqu'au moment d'atteindre l'âge-limite, vos droits à une rente de vieillesse s'établiraient pour vous, Madame, après l'accomplissement de votre 62^e année à une rente simple de Fr.s. 328.— par mois.

Cette rente serait remplacée par une rente de vieillesse de couple de Fr.s. 600.— par mois, lorsque votre mari aurait accompli sa 65^e année. A noter qu'il vous serait loisible de demander par écrit que la moitié de ladite rente de couple vous soit remise personnellement.

Suisses de l'étranger

Une possibilité extraordinaire d'adhésion à l'AVS/AI vous est offerte:

Profitez-en !

1. A l'occasion de la huitième révision de l'AVS/AI, une possibilité extraordinaire d'adhésion à l'assurance facultative est accordée aux Suisses de l'étranger qui n'y sont pas encore inscrits. Cette offre s'adresse à tous les ressortissants suisses résidant à l'étranger qui peuvent encore acquitter des cotisations au moins pendant une année entière et acquérir ainsi un droit à une rente de vieillesse. Il s'agit là des hommes nés après le 30 novembre 1908 et des femmes nées après le 30 novembre 1911. L'adhésion doit être déclarée par écrit jusqu'au

31 décembre 1973, dernier délai,

aux représentations diplomatiques et consulaires suisses qui enverront aux intéressés les formules prévues à cet effet. Les cotisations seront dues dès le 1^{er} janvier 1973, quelle que soit la date de l'inscription.

2. A partir du 1^{er} janvier 1974, seuls pourront s'inscrire à l'assurance facultative les Suisses de l'étranger qui déclareront leur adhésion au plus tard un an après l'accomplissement de leur cinquantième année (et non plus de la quarantième, comme jusqu'ici). Les délais habituels pour le passage de l'assurance obligatoire en Suisse à l'assurance facultative à l'étranger ainsi que ceux qui sont prévus dans des cas spéciaux demeurent bien entendu réservés.

3. La huitième révision de l'AVS/AI a, en général, entraîné une *forte augmentation des rentes*. Cette amélioration n'a évidemment pas été possible sans une certaine *hausse des cotisations*.

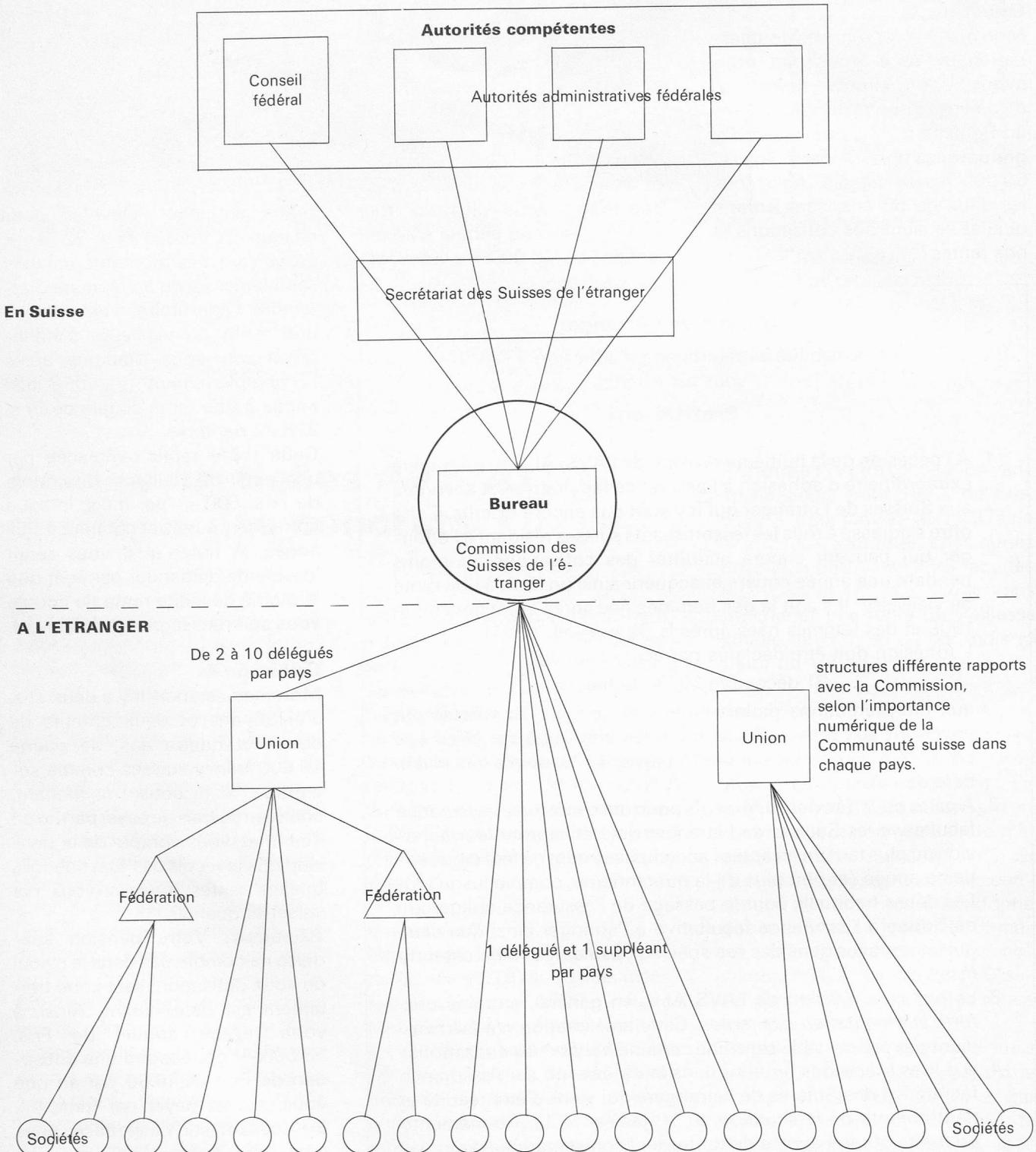
4. D'autres précisions figurent dans le «Mémento sur l'assurance facultative des Suisses de l'étranger» qui vient d'être réédité et tient compte de la situation au 1^{er} janvier 1973. Ce mémento peut être obtenu auprès de toutes les représentations diplomatiques et consulaires suisses.

Question 4

Mon mari est mort il y a deux ans. J'ai 36 ans et deux enfants de douze et quatre ans. Je gagne 18 000 francs suisses comme secrétaire. Si je cotise maintenant, combien devrais-je payer par mois? Tiendriez-vous compte de la pension que je reçois de l'Etat suédois, quelles rentes pourriez-vous me verser et quand?

Réponse : Votre pension suédoise ne compte pas dans le calcul de votre cotisation, seul votre traitement est déterminant. Ainsi, à votre revenu annuel de Fr.s. 18 000.— correspond une cotisation de Fr.s. 1246.80 par an que vous pouvez payer par trimestre. En cotisant sur cette base, vous recevriez, Madame, à 62 ans, une rente de vieillesse simple de Fr.s. 800.— par mois.

Diagramme présentant la «Voie» que suivent les demandes des Suisses de l'étranger pour parvenir aux autorités compétentes en passant par les différents pouvoirs de décision.



A fin 1972, on comptait 622 Sociétés et institutions suisses à l'étranger (Voir diagramme paru en juin 1973).

SSE L. Paillard

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger



Les jeunes Suisses de l'étranger au Tessin

Le Secrétariat des Suisses de l'étranger a organisé, du 23 juillet au 11 août, un camp itinérant au Tessin pour nos jeunes compatriotes de l'étranger. Le 1^{er} jour les 100 participants, de 23 pays, parmi lesquels des jeunes du Japon, des USA, du Paraguay et du Sénégal, se retrouvèrent à Giubiasco. Cette première journée leur permit d'effectuer les préparatifs nécessaires, de se faire une idée de la région et de ses habitants, d'établir les premiers contacts avec les autres participants au camp et avec les moniteurs. Plus d'un s'est sans doute senti quelque peu perdu, avec sa petite valise, dans le gigantesque «Mercato coperto» de la commune de Giubiasco, mais l'excellente ambiance ne laissa pas le temps aux jeunes d'avoir le mal du pays.

Le deuxième jour les participants effectuèrent une petite excursion, qui leur donna un avant-goût de ce qui les attendait les jours suivants, et qui leur permit de «rôder» pieds et chaussures. Ceux qui avaient cru que de petites san-

Ce qui vous attend aux camps d'hiver.



dales de gymnastique suffisent pour affronter les collines et montagnes tessinoises furent bien vite détrônés par les organisateurs, qui leur remirent des chaussures de marche adéquates.

Le troisième jour, les groupes, composés de huit à onze participants ou participantes, se mirent en route sous la conduite d'un moniteur (ou monitrice) expérimenté. Leur pérégrination les conduisit à travers toute la partie supérieure du Tessin (Sopra Ceneri) et ils couvrirent au total près de 200 kilomètres. Le soir, les dix groupes se succédèrent dans dix logements éparpillés dans le canton. Le plan de marche avait été établi de telle façon que, le soir, deux groupes se retrouvent dans le même logement, ceci afin que les jeunes Suisses de l'étranger n'apprennent pas seulement à connaître le pays et ses habitants mais pour qu'une camaraderie internationale s'établisse aussi entre eux. Quel que fut l'emplacement des logis, dans le romantique Val Verzasca, au bord du splendide (mais très sale) Lago Maggiore ou encore le long de l'historique route du Gotthard, les participants s'amusèrent fort bien et il leur importa peu que leur logis ait le confort d'un hôtel – comme à Bodio par exemple – ou comme à d'autres endroits, plutôt l'aspect d'un camp militaire. Un jour de repos succédait à deux jours de marche, au cours duquel les groupes entreprenaient des visites, du sport ou des jeux. Ou alors ils se délassaient tout simplement. Cette dernière possibilité fut très appréciée, les participants éprouvant l'irrésistible besoin de reposer leurs pieds endoloris! Du reste, ces mêmes pieds donnèrent beaucoup à faire au chef du Ser-

vice des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger, qui dirigeait le camp. Il dut en effet assurer le transport vers le camp de base de tous ceux qui avaient trop d'ampoules pour continuer la marche. En un ou deux jours ils étaient d'ailleurs à nouveau sur pied.

Les participants fixèrent eux-mêmes le programme des journées. Ils eurent toujours leur mot à dire lorsqu'il s'agissait de décider quelles distances seraient parcourues le lendemain en train, en auto postale, en bateau ou à pied, lorsque des discussions surgirent à propos des menus – ce qui se produisit fréquemment – ou lorsqu'il y eut un problème à résoudre. Pour assurer le parfait déroulement du camp et le bien-être des participants une petite équipe se trouvait en permanence à Giubiasco. Le matin, après réception des rapports des chefs de groupe sur les décisions prises quant au déroulement de la journée, il convenait d'organiser les visites aux différents groupes. Ici il y avait des vivres à apporter, là un participant ne pouvant plus marcher à cause d'ampoules devait être ramené au camp de base. Dans une localité il fallut calmer des esprits qui s'étaient échauffés au cours d'une querelle, dans une autre il fallut ramener à des proportions normales le zèle de certains.

Après les visites aux groupes, qui duraient presque jusqu'au soir, il fallait attendre les rapports des chefs de groupes. Ceux-ci étaient tenus d'entrer en communication avec le camp de base, entre 6 et 8 heures du soir, afin d'informer le chef de camp sur les événements du jour écoulé. Si rien de spécial ne s'était passé, les personnes restées au camp de base pouvaient

elles aussi profiter encore un peu de leur soirée. Oui, mais! Un soir, je m'en souviens très exactement, nous étions assis à quatre dans le bureau de Giubiasco, attendant impatiemment les appels téléphoniques et nous réjouissant déjà du jass que nous nous promettions de faire devant un bon verre de vin. Peu après 7 heures nous avions déjà eu les appels de 9 groupes, pour lesquels tout allait pour le mieux. 7 heures et demie et le dernier groupe ne s'était toujours pas manifesté.

A huit heures moins le quart nous étions déjà assez fâchés: «Si seulement Hans pouvait appeler!» Entre-temps huit heures étant arrivé et la sonnerie du téléphone n'avait toujours pas retenti. Malheureusement, le groupe dont l'appel manquait encore, se trouvait au «Campo sportivo» de Tennero, où nous n'étions que tolérés, ayant eu du «fil à retordre» avec la direction. Nous avions été avertis: «S'il se passe la moindre chose, vous devrez «plier bagages». Il était maintenant huit heures et demie et il ne restait plus qu'une possibilité: le chef de camp s'engouffra dans sa jeep et prit la route. Adieu jeu de cartes et bon vin! Une heure et demie plus tard le cas était éclairci. Hans, le chef de groupe, était terriblement embarrassé: «J'ai complètement oublié de téléphoner!» Le groupe au complet était arrivé depuis long-temps déjà au «Campo Sportivo» et était même en train d'organiser une petite fête.

Le jeudi 9 août tous les groupes se retrouvèrent à Giubiasco. Il fallut toute une journée pour que matériel et participants reprennent un aspect acceptable et soient dignes de réintégrer notre monde civilisé. Le vendredi une grande soirée d'adieu eut encore lieu et le lendemain, dès le lever du soleil, nos jeunes s'éparpillèrent à nouveau dans toutes les directions du globe. Au revoir, jeunes amis, à une prochaine fois!



Camps de ski 1974

Comme chaque année, le Service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger organise des camps de ski ouverts à chaque jeune Suisse de l'étranger, âgé de 15 à 24 ans. Les participants seront répartis en différentes classes de ski allant bien sûr des débutants aux avancés. Si le sport sera roi, il y aura quand même de la place pour des manifestations récréatives, culturelles et d'échanges d'idées entre nos participants de différents pays, une large part étant tout naturellement consacrée à des thèmes suisses. Par expérience, nous constatons que l'ambiance la meilleure règne dès que chacun a de l'égard pour autrui et qu'il a apporté, en venant au camp, une dose de vitalité lui per-

mettant également de s'acclimater aux règles de la vie communautaire. Avant de repousser nos offres soumises, songez que vous pouvez bénéficier d'une réduction de prix lorsque votre demande nous parvient accompagnée d'une confirmation de votre consulat. A côté de cela, vous êtes assuré contre les accidents et tout en mettant à la disposition de ceux que cela intéresse des équipements de skis, pour autant qu'ils en fassent la demande sur la feuille d'inscription, nous vous laisserons le soin de régler vous-même les taxes de remonte-pente divers. Les groupes seront dirigés par des jeunes moniteurs venus de toute la Suisse qui se font déjà un plaisir de vous connaître.

Camp de Schönenried

Date: 11–22 mars 1974
Habitation: Chalet «der Länggass-Schulen»
Altitude: 1250 m
Canton: Berne
Nombre des places disponibles: 45
Prix: fr.s. 140.—
Inscription: jusqu'au 8.2.1974
Bonne humeur: obligatoire

Camp de Melchsee Frutt

Date: 1–11 avril 1974
Habitation: Maison de ski «Bergfrieden»
Altitude: 1950 m
Canton: Obwald
Nombre de places disponibles: 30
Prix: fr.s. 140.—
Inscription: jusqu'au 8.2.1974
Bonne humeur: obligatoire



Inscription pour le camp de ski de:

Nom	Prénom		
Date de naissance	Lieu d'origine en Suisse		
Profession	Skis et bâtons désirés	oui	non
Adresse complète			
Pays et arrond. consulaire			
Proposition pour l'organisation des soirées			

Problèmes concernant l'AVS facultative

Ce n'est pas moins de 7000 Suisses de l'étranger qui ont profité au 30 septembre de l'ouverture extraordinaire qui vous est offerte en 1973 et le cap des 10 000 adhésions sera très certainement atteint et dépassé au 31 décembre 1973. La revue vous a apporté, depuis fin 1972, les modalités d'adhésion et les innovations apportées par la 8^e révision. Je prie chacun de s'y référer au cas où il aimerait connaître le procédé d'affiliation à l'AVS.

Au cours des débats de la Commission fédérale AVS, qui a précédé l'introduction de la 8^e révision, de nombreuses questions ont été soulevées concernant l'assurance facultative et une Sous-Commission a été instituée au sein de laquelle l'Organisation des Suisses de l'étranger est représentée, pour examiner en détail les dispositions actuelles de cette partie importante de l'AVS. La première séance de cette Sous-Commission se tiendra au printemps 1974 et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des développements.

L'Office fédéral des assurances sociales, en collaboration avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger, ont préparé une liste de ques-

tions qui vont être traitées par la Sous-Commission précitée et nous avons bien sûr tenu compte, dans cette liste, des différentes questions posées par nos nombreux correspondants. Il serait fastidieux de vous indiquer tous les problèmes qui seront abordés mais voici les plus importants:

- a) Faut-il créer une assurance facultative financièrement autonome?
- b) Limitation ou suppression de l'âge d'adhésion?
- c) Possibilité de rachat d'années de cotisations?
- d) Statut de la femme dans l'assurance facultative?
 - 1. Faut-il maintenir le principe de l'unité de couple en matière d'adhésion?
 - 2. Cas de la Suisse sans activité lucrative mariée à un étranger?
 - 3. Quel doit être le statut de la femme dont la mari étranger décède? Doit-elle être considérée, pour l'assurance facultative, comme veuve ou célibataire?
- e) Allégement des cotisations? Ce qui permettrait de rendre l'AVS attractive aux Suisses résidant dans des pays qui connaissent une assurance sociale

suffisante, ce qui permettrait de limiter la double assurance.

- f) Procédure simplifiée de taxation du revenu et de la fortune. Faut-il introduire des classes de revenu?
- g) Un problème très actuel se pose, c'est la fixation du cours de conversion du paiement des cotisations et des rentes.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit là que de questions et que les Suisses de l'étranger ne doivent pas s'attendre automatiquement à de profondes modifications car dès que l'on touche une partie de l'AVS, obligatoire ou facultative, il devient nécessaire de réviser ou d'adapter l'ensemble de la loi.

Un point me paraît très délicat, il s'agit de la question – a) autonomie financière de l'assurance facultative –. Une telle opération obligerait les Suisses de l'étranger à balancer leurs entrées avec les sorties, ce qui aurait un effet regrettable sur les rentes, car on compte que le montant pour 1973 sera de 14 à 15 millions pour les cotisations, tandis que les rentes atteindront pendant la même période plus de 120 millions. Cette différence s'accentuera encore par l'augmentation prévue des rentes au 1^{er} janvier 1975.

SSE Lucien Paillard

La Suisse au fil des jours

13 août

C'est dans une ambiance de kermesse qu'a débuté le 70^e marché-concours national de chevaux, qui s'est tenu à Saignelégier. 5000 personnes de toutes les parties de la Suisse et des pays limitrophes ont assisté à l'élection du plus beau cheval de la race des Franches-Montagnes.

25–26 août

Le «Nebelspalter» fête ses 99 ans et publie à cette occasion un cahier spécial, où les collaborateurs permanents de la maison, traduisent la présence helvétique, avec une ironie légère.

4 septembre

Le préposé du Conseil fédéral à la

stabilisation du marché de la construction libère 632 communes des interdictions de démolir et de construire prononcées le 20 décembre 1972.

8 septembre

La 54^e Foire nationale d'automne s'ouvre à Lausanne avec plus de 2500 exposants, les trois hôtes

d'honneur étant la Bulgarie, la Tunisie et le Portugal.

10 septembre

Aux premiers «mondiaux» de natation de l'histoire à Belgrade, la Suissesse Françoise Monod établit un nouveau record suisse du 100 m en 1'00''46, lui valant sa qualification à la finale mondiale. M. Pierre Graber, effectue la première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères suisse en Israël.

11 septembre

Un groupe de travail créé par le Département fédéral de l'intérieur, chargé de présenter un rapport sur les questions relatives à une politique suisse de la jeunesse, lance l'idée de l'introduction au sein du Conseil fédéral d'un «ministre à la jeunesse».

15 septembre

La consommation d'électricité a, pour la première fois dans l'histoire de l'économie électrique suisse, dépassé la production annuelle qui ne couvre pourtant que le 15% des besoins totaux en énergie.

17 septembre

Pour la deuxième fois, le siège zurichois de la firme américaine ITT Standard a été l'objet d'un attentat à la bombe qui a causé d'importants dégâts matériels estimés à un demi million de francs.

19 septembre

Le Conseil des Etats a approuvé l'initiative dite de Münchenstein pour la création d'un service civil.

20 septembre

Les jeunes démocrates-chrétiens de Zurich ont adressé au Conseil fédéral une pétition pour l'interdiction, un jour par année, de la circulation des véhicules particuliers.



Le marché-concours de Saignelégier (photo Ringier).

21 septembre

La Société des meuniers de la Suisse romande annonce qu'une hausse importante du prix de la farine sera appliquée.

24 septembre

Dans le cadre d'une intensification des échanges Est-Ouest, des re-

présentants de la Chambre de commerce hongroise et de l'Office suisse d'expansion commerciale signent un accord de collaboration.

27 septembre

En football, dans le cadre des préliminaires pour la coupe du monde

Les jardins du Comptoir suisse de Lausanne (photo Alrège SA, Pully).



de 1974, la Suisse bat le Luxembourg à Lucerne par 1 à 0.

28 septembre

La Cinémathèque suisse, fondée à Lausanne en 1948, fête son 25^e anniversaire.

1^{er} octobre

Le président de la Confédération, M. Roger Bonvin, chef du Département des transports et communications et de l'énergie et les conseillers fédéraux Nello Celio et H.P. Tschudi, respectivement chefs du Département des finances et des douanes et du Département de l'intérieur annoncent leur démission du Conseil fédéral pour la fin de l'année.

3 octobre

Trois jeunes Suisses, deux Bâlois et un Bernois, qualifiés par les autorités françaises d'agitateurs politiques, reçoivent un ordre d'expulsion de France.

Trente-cinq écrivains suisses adressent une lettre ouverte au

président du Praesidium suprême de l'Union soviétique, M. Nicolai Podgorny, pour lui demander de garantir la liberté de la création et la libre circulation des œuvres et des personnes.

4 octobre

L'international péruvien Teofilo Cubillas, engagé au sein du FC Bâle, décide de renoncer à la moitié de son salaire, vu ses premières prestations qui furent médiocres. Que va donner cet exemple ...

4-5 octobre

La Commission internationale pour la protection du Léman se penche sur un projet de réoxygénération du Léman, car une eau sans oxygène est une eau morte, inutilisable pour l'homme et mortelle pour la faune.

6-7 octobre

L'ambassadeur de Suisse à Rome a été informé par le Gouvernement italien que la réglementation décidée par le Gouvernement suisse en

matière de main-d'œuvre ne répond ni à l'esprit de l'accord italo-suisse ni aux déclarations faites par la Suisse au cours de ses négociations avec la CEE.

8 octobre

Le Belge Eddy Merckx a remporté la course à travers Lausanne, dont il a gagné les deux manches, disputées l'une en ligne, l'autre contre la montre, sur une distance de 5 km 510, pour 264 mètres de dénivellation.

Chez les amateurs le Suisse Gilbert Bischoff a remporté, à Saint-Jean-de-Monts, sa 3^e victoire consécutive dans le Grand Prix des Nations, après avoir roulé à 43,428 kilomètres de moyenne.

9 octobre

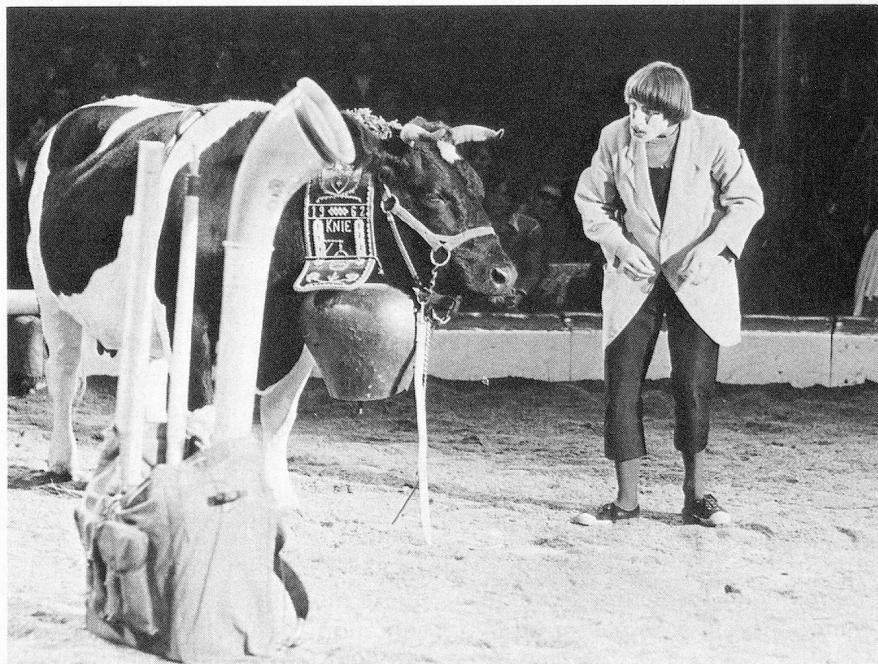
Le peintre valaisan Luc Lathion s'est vu décerner une médaille d'or au Concours international de peinture qui réunissait en Italie plus de mille six cents peintres et artistes divers appartenant à plusieurs pays.

Dimitri, le clown poète

Dimitri, de son vrai nom Jakob Muller, effectue en 1970 sa première tournée avec le cirque Knie qui, chaque année, reçoit nos édiles, les conseillers fédéraux, pour un spectacle de gala. Dimitri a formulé un souhait: revenir au cirque tous les deux à trois ans et ainsi Knie, qui au cours des années est presque devenu une institution nationale, a eu à nouveau l'honneur, en 1973, d'accueillir cet artiste de format international. Incontestablement Dimitri fut cette année la vedette de notre cirque suisse.

A Locarno, un soir de l'année 1942, le public rit aux facéties du

(photo J-P Grisel)





clown Andreff. Parmi les jeunes spectateurs, se trouve un garçon de 7 ans, Jakob Muller, qui a juré ce soir-là qu'il deviendrait, lui aussi, clown. Depuis lors l'enfant de 1942 a troqué son état civil contre ce prénom à consonance russe.

Après le «choc» que très jeune, il avait ressenti en s'émerveillant du talent d'Andreff, Dimitri avait découvert en lui-même un certain don comique. Il éprouvait de la satisfaction à amuser son entourage, ses copains, ses parents. Ceux-ci ne se sont jamais opposés à l'idée de leur fils: ils ont toutefois voulu qu'il apprenne un métier. Le jeune Tessinois fit son apprentissage de potier à Berne. Simultanément, il étudiait la musique au conservatoire, l'acrobatie, et le ballet. Après quoi, il gagna Paris où il allait étudier l'art du mime avec Etienne Decroux (qui avait formé Jean-Louis Barrault et Marceau) puis travailla avec ce même Marceau. Après avoir été l'élève du père de «Bip», il entrera dans sa troupe. Il tâtera ensuite du cirque avec le clown Maisse, pendant quelque temps.

Dimitri, que sa formation de mime a marqué, préfère se passer de la parole. Il n'aime pas les clowns

bavards. Ce qui ne l'empêche pas de vouer une admiration sans bornes à Grock ou à Charlie Rivels. «Notre maître à tous reste cependant Chaplin, que je place au sommet. J'ai également une immense admiration pour Marceau, qui m'a beaucoup influencé».

Si Dimitri parle peu, il sait toutefois surprendre son public ... précisément avec des mots, des mots rigoureusement incompréhensibles. Des sons, devrait-on dire. Ceux qui croient saisir tel mot de dialecte bâlois se trompent grossièrement. Cet étonnant baragouin n'a strictement aucun sens! Dimitri procède comme un bambin qui cherche à imiter les paroles qu'il entend. Jolie mystification à laquelle beaucoup de spectateurs se laissent prendre chaque soir.

Une question brûle les lèvres: les artistes qui ont choisi de faire rire leurs semblables sont parfois sombres et même neurasthéniques. Dimitri confesse toutefois qu'il n'est pas sombre de nature. L'optimisme chez lui est toujours vainqueur. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir parfois des moments de mélancolie, de tristesse, très intenses. Mais si Dimitri est un clown – et quel clown! – il n'en est pas moins poète. Chacune de ses apparitions sous les projecteurs est teintée d'un charme indéfinissable, qui n'appartient qu'à lui. Il suffit pour cela d'évoquer la scène du «pécheur de lune», qui est peut-être l'une de ses meilleures trouvailles.

Autre chose encore: Dimitri adore les gosses. Il est père de 5 enfants (son ainé est trop grand pour paraître dans son numéro «familial»). «Je ne serais pas un vrai clown si je n'aimais pas les gosses. Mais il ne faut pas se méprendre: le succès remporté auprès d'un très jeune public ne suppose pas forcément qu'on est un bon clown. Travailler devant des enfants oblige à modifier totalement sa présentation. De là vient peut-être la difficulté d'aborder le public de



(photos Ringier)

Knie où les enfants sont nombreux et leurs réactions fort différentes de celles des adultes. Le public idéal, pour moi, c'est un public composé de gens de toutes les classes sociales, de tous les horizons, de tous les âges. Ça, c'est un public qui «répond».

En plus de ses tournées avec le cirque Knie, Dimitri, qui vit au Tessin avec sa famille, a déjà participé aux festivals internationaux de la pantomime de Berlin, Zurich et Prague. En 1971 il a ouvert «son» théâtre à Versico où il a donné, en 1972, plusieurs récitals.

S'il fallait repartir à zéro, Dimitri avoue, sans une seconde d'hésitation, qu'il reprendrait la même voie, en nuançant toutefois ses propos: «Je serais clown, mais j'essaierais de le faire mieux.»

Ce qui prouve que la réussite, à force d'acharnement, n'a pas grisé Dimitri et que cette perfection qu'il admirait tant chez Grock, lui aussi la recherche inlassablement. Une raison de plus pour nous le faire aimer et admirer. Ce que font 3600 spectateurs à chaque représentation d'une tournée qui dure 8 mois...

Tiré de la Tribune de Genève
Alain Buholzer